



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département présidentiel

Service communication et information



Genève, le 23 février 2015

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse conjoint du département des finances,
du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé
et des Hôpitaux universitaires de Genève**

**Bouquet de chantier à la Maternité :
Une étape décisive dans l'agrandissement
de la plus grande maternité de Suisse**

La fin des travaux de gros œuvre de la troisième étape de la nouvelle Maternité (phase 3.3) a été marquée ce jour par la traditionnelle célébration du bouquet de chantier, en présence du personnel et des responsables de toutes les entreprises partenaires de l'Etat. L'événement a été salué par les conseillers d'Etat Serge Dal Busco, chargé du département des finances (DF), et Mauro Poggia, chargé du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), ainsi que par M. Bertrand Levrat, directeur général des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

La réalisation de cette phase finalise l'extension de la Maternité entamée en mai 2006. L'achèvement des travaux dotera Genève de la plus grande maternité de Suisse dès août 2016, avec une capacité d'accueil de 134 lits de gynécologie et d'obstétrique et une infrastructure de pointe orientée sur la sécurité et le confort des femmes et des bébés.

Le coût de cette dernière phase s'élève à 74 millions de francs, financé au moyen d'un crédit d'investissement adopté en mars 2011 par le Grand Conseil. Le coût total de la troisième étape se chiffre à 161 millions.

Concrètement, la phase 3.3 du chantier de la Maternité a impliqué la démolition de l'aile ouest et la construction d'un nouveau bâtiment accolé à celui réalisé lors des phases 3.1 et 3.2. Le bâtiment d'extension est désormais achevé et disposé en un front unique face au boulevard de la Cluse.

Le nouveau bâtiment comprend des salles d'accouchements et de césariennes, des chambres de néonatalogie et des chambres d'hospitalisation pour les femmes et les jeunes mamans. Au final, la capacité de la Maternité sera de 134 lits, 3 blocs opératoires, 12 salles d'accouchements dont 2 dites « nature » conçues pour des accouchements physiologiques, 2 salles de césariennes et 22 chambres dans l'unité de néonatalogie dédiées aux bébés prématurés ou de très petit poids.

La Maternité offrira alors, tant au plan de l'excellence médicale que du confort hôtelier, un lieu d'accueil à la hauteur des plus de 4000 bébés qui y viennent au monde chaque année (4129 en 2014). La Maternité est également devenue le centre de tous les soins des femmes, notamment pour les cancers du sein.

Caractéristiques du bâtiment

Le bâtiment a été conçu avec une grande modularité, standardisation et polyvalence des espaces pour s'adapter aux évolutions de l'activité hospitalière. Le caractère compact de l'ensemble permet de libérer de la surface au sol et de conserver le parc existant, qui reste l'un des rares espaces verts du quartier. La géométrie du projet autorise l'accès aisément au parc pour les femmes hospitalisées, pour le personnel et pour le public, à partir de l'accueil et de la cafétéria, rendant ainsi ces lieux vivants et animés.

L'ensemble du bâtiment est soumis à des exigences élevées en matière de développement durable et d'optimisation des consommations d'énergie (par exemple : orientation tenant compte de l'ensoleillement, matériaux aisément recyclables, végétalisation des toitures, installations techniques performantes, priorisation de l'éclairage naturel, suivi différencié des consommations énergétiques).

Répartition des locaux

La phase 3.3 représente un volume de 29'637 m³ et une surface brute de 7787 m² répartis sur un sous-sol, un rez-de-chaussée et 7 niveaux (0 à 6).

Le sous-sol renferme les locaux de stockage, d'archivage, ainsi que les surfaces techniques abritant les fluides médicaux, installations électriques et télécoms. Le rez-de-chaussée (appelé niveau R) est dévolu aux secrétariats médicaux, à l'administration et à la facturation.

Le niveau 0 comprend les 11 chambres individuelles d'hospitalisation de l'unité de néonatalogie (intégrant chacune un espace pour les parents) destinées aux bébés prématurés qui nécessitent des soins et une surveillance rapprochée 24 heures sur 24. Outre les chambres – pouvant accueillir un second lit en cas d'augmentation de l'activité –, les bureaux du personnel médico-soignant, les locaux logistiques ainsi que le secrétariat de l'unité se situent dans ce même espace.

Le plateau technique occupe le niveau 1 avec 6 salles d'accouchements, une salle de césariennes et un lieu de réanimation, ainsi que des surfaces médico-administratives. Les niveaux 2, 3 et 4 comprennent 15 chambres d'hospitalisation à 2 lits, soit 45 chambres au total.

Le niveau 5 accueille les salles de consultations, les bureaux des médecins avec leur secrétariat respectif, de même qu'une zone d'attente et une salle de colloque. Le niveau 6 constitue la superstructure du bâtiment, comprenant l'ensemble des équipements de traitement de l'air des blocs opératoires construits lors des précédentes étapes.

Pour toute information complémentaire:

- DF : M. Roland Godel, tél. 022 327 98 07;
- DEAS : M. Laurent Paoliello, tél. 022 327 92 04 ;
- HUG : Mme Sylvia de Meyer, tél. 022 372 60 06.